

Rapport P-215 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition P-215 intitulée: «Pour l'installation de jeux du type de ceux de Baby-Plage».

CONCLUSIONS

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 18 mai 2009)

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-215 au Conseil administratif.